

[Text]

compensation to be given to Mr. Marshall. This perhaps might involve some of the same kind of investigation, depending on how the Commissioner decides to conduct it.

The province, while not yet accepting the obligation in a formal or square way of what has happened, has at least now come forward in response to the initial report of the Commissioner with \$25,000, which I think is an indication of their good faith. It is the first real progress that has been made, except for the appointment of the Commissioner himself. So I think the case is moving very much in the right way.

I am pleased that we have made progress. I believe the pressure that I brought, both publicly and privately, on the Government of Nova Scotia has helped. But I guess the final thing was public opinion in Nova Scotia itself, which simply was not prepared any longer to tolerate the whole matter being swept under the rug and no remedy being provided.

**Mr. Allmand:** Mr. Minister, in answer you have said that you do not think that any changes in the criminal law or law of evidence could really deal with this kind of difficulty, but there is another area and that is legal assistance to people of lesser means in defending themselves when they are in court.

I am thinking of legal aid, and especially from a federal point of view, legal aid with respect to federal laws, criminal laws, constitutional laws, as you will recognize. By the way, I give you credit for the People's Law Conferences. I think that was a very innovative approach. However, you will recognize that there is no use having charters of rights and defences in the criminal law if you do not have the means to fully avail yourself of those defences and those rights before the courts.

Now, in your statement today I do not think you referred to any changes with respect to federal-provincia co-operation on legal aid. It seems to me that despite minor improvements over the last 10 years there is still great gaps in what the rich person can do before the law and what the poor person can do. Donald Marshall was an Indian and not a rich person. There are still lots of people in that category, especially in the Atlantic provinces, where I do not think the legal aid measures up to what it is in some other provinces, richer provinces.

Could you tell us how you might respond to the need to have much better, improved legal aid systems, so that when people are accused of murder or whatever they can have the same defence as the rich person; that they can not only hire good lawyers, have access to good lawyers, but that they can have the funds available to do the research and investigation necessary to contradict witnesses which may be perjuring them and so on. This seems to have taken place in this particular case. There were a lot of things that went wrong. What are your thoughts on the broader question of legal aid?

**Mr. MacGuigan:** I share your goal entirely and we, as a matter of fact, have just brought forward an enriched legal aid

[Translation]

Marshall. Certains points pourraient être éclaircis à l'occasion de cette démarche; cela dépendra de la démarche choisie par le commissaire.

La province, si elle n'a pas accepté officiellement et franchement la responsabilité de cette affaire, a au moins décidé de donner suite au rapport initial du commissaire en versant un montant de 25,000\$, ce qui est une preuve de sa bonne foi. C'est le premier développement intéressant dans l'affaire, abstraction faite de la nomination du commissaire. Donc, je pense que l'affaire est en voie de dénouement.

Je suis certainement heureux des progrès qui ont été réalisés. Je pense que les pressions que j'ai exercées, tant publiquement qu'à titre privé, auprès du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, y ont contribué. En définitive, cependant, je pense que c'est l'opinion publique en Nouvelle-Écosse même qui a empêché l'affaire d'être rapidement oubliée avant que les correctifs nécessaires n'aient été apportés.

**M. Allmand:** Monsieur le ministre, dans votre réponse, vous avez indiqué que selon vous il n'était pas possible de modifier le droit pénal ou le droit de la preuve pour régler ce genre de problème, mais il y a une autre solution, c'est l'aide juridique accordée aux démunis qui doivent se défendre devant les tribunaux.

Je parle évidemment ici de l'aide juridique sur le plan fédéral, de l'aide juridique relative aux lois fédérales, aux lois pénales et aux lois constitutionnelles. Soit dit en passant, je vous félicite pour les conférences populaires sur le droit. Je pense que vous avez fait preuve là d'une attitude innovatrice. Vous devez tout de même admettre qu'il est inutile d'avoir des chartes des droits et des moyens de défense face aux lois pénales si les gens n'ont pas accès à ces moyens de défense et ne peuvent faire valoir ces droits devant les tribunaux.

Dans votre déclaration d'aujourd'hui, je ne pense pas que vous ayez parlé de modifications au niveau de la coopération fédérale-provinciale en matière d'aide juridique. Il me semble que malgré les progrès mineurs réalisés au cours des dix dernières années, il y a toujours un écart considérable entre ce que peuvent faire les riches et ce que peuvent faire les pauvres devant les tribunaux. Donald Marshall était Indien et il n'était pas riche. Il y a encore beaucoup de personnes qui sont dans son cas, surtout dans les provinces Atlantiques, où l'aide juridique est loin d'être comparable à ce qu'elle est dans les autres provinces, les provinces plus riches.

Pouvez-vous nous dire ce que vous entendez faire pour répondre à ce besoin d'un meilleur système d'aide juridique qui permette aux accusés de meurtre ou d'autres crimes de se défendre aussi bien que les riches, d'avoir accès non seulement à de bons avocats, mais également d'avoir les fonds nécessaires pour mener leurs propres enquêtes pour confondre les témoins à charge qui se parjurent? Il me semble que c'est exactement ce qui s'est produit dans ce cas. Il s'est glissé de nombreuses erreurs. C'est la raison pour laquelle je vous demande ce que vous entendez faire au niveau de l'aide juridique.

**M. MacGuigan:** Je partage entièrement vos préoccupations et vos objectifs à cet égard. Nous venons justement de mettre sur pied un système d'aide juridique plus étoffé en matière de